



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Le Bureau est toujours "actif"

BOUCHERVILLE, le 20 novembre 2002 - Comme on nous le faisait remarquer récemment, il y a longtemps que le Bureau n'a pas émis de communiqué aux membres du syndicat. Par ailleurs, plusieurs membres se sont interrogés pour savoir si nous étions encore "actifs" et, dans l'affirmative, connaître l'état d'avancement des dossiers.

Eh bien, nous pouvons affirmer que, tout au long de l'été et de l'automne, nous avons été très actifs dans la préparation des dossiers à venir et que, d'autre part, les dossiers de relation de travail avec la Direction évoluent très très très lentement... Nous avons donc attendu des développements "significatifs" avant d'émettre un communiqué et voici les éléments qui seront traités dans cette communication :

- Dîners-rencontres de consultation avec les membres
- Un "maximum" applicable aux rentes de retraite versées aux employés d'Hydro-Québec
- Un programme supplémentaire de rente de retraite pour les cadres à Hydro-Québec
- La R&D à Hydro-Québec et le classement pancanadien
- Les chaires universitaires et les programmes universitaires de R&D financés par Hydro-Québec

En dernier lieu, mentionnons que plusieurs dossiers "mis en branle" durant la période estivale seront finalisés d'ici peu et feront l'objet d'une communication future dès qu'ils auront été complétés.

Dîners-rencontres de consultation avec les membres

Dans le but de préparer, notamment, notre agenda de négociation pour le renouvellement de la convention collective - laquelle vient à échéance en décembre 2003 -, le Bureau a initié une série de dîners-rencontres avec les membres du syndicat. Ces dîners-rencontres se tiendront par

"petits groupes" - afin de favoriser des échanges plus approfondis - et vous recevrez des avis de convocation dans les jours à venir.

Nous vous invitons à participer en grand nombre à ces dîners-rencontres, lesquels s'avèrent un forum privilégié d'échange avec les membres du Bureau. Et, n'oublions pas que ces échanges serviront à établir un "canevas" d'éléments que nous devons approfondir dans les mois à venir afin que, le moment venu, nous soyons fins prêts à amorcer les discussions pour le renouvellement de notre convention collective.

Un "maximum" applicable aux rentes de retraite versées aux employés d'Hydro-Québec

Récemment, lors d'un échange avec notre actuaire, il nous a été révélé le fait que, en vertu de la législation fédérale applicable à l'égard des régimes de retraite, la rente de retraite est établie sur la base de la moyenne des salaires durant un certain nombre d'années - trois années à Hydro-Québec -, incluant les bonus le cas échéant, mais que ce montant ne peut en aucun cas dépasser le montant maximum autorisé pour établir la rente de retraite, soit 86 k\$. Ainsi, pour tous nos membres niveau III ou niveau IV, il est bon de savoir que, peu importe le salaire que vous aurez atteint au moment de prendre votre retraite, votre rente sera établie sur la base du montant maximal imposé par la législation fédérale.

Or, cet élément, dont nous avons eu connaissance depuis peu, était bien connu d'Hydro-Québec lors des négociations de 1996 et de l'an 2000, comme vous le verrez dans la section suivante. Cependant, au lieu de nous aviser d'une telle limitation dans le calcul de la rente de retraite, on nous a laissé dans l'ignorance alors que nous aurions pu, par le passé, apporter des ajustements visant à "suppléer" au maximum imposé par la législation fédérale, comme cela est permis et comme la Direction l'a fait pour ses cadres supérieurs. Encore un bel exemple de transparence et négociation de bonne foi de la part de la Direction alors qu'en retour d'un congé de cotisation patronal au régime de retraite - lequel lui fait épargner plusieurs dizaines de M\$ à chaque année - , nos membres ont eu bien peu de bénéfices nouveaux en retour de cette concession à la Direction...

Un programme supplémentaire de rente pour les cadres à Hydro-Québec

Comme nous l'avons dit dans l'introduction de ce communiqué, le Bureau a mené plusieurs dossiers "de fond" durant la période estivale et un de ces dossiers a consisté à faire appel à la Commission d'accès à l'information afin d'obtenir l'ensemble des programmes de rémunération s'appliquant aux cadres de l'entreprise. Ainsi, l'un de ces programmes consiste en un programme supplémentaire de rente de retraite, à l'usage des cadres de la Direction, visant à suppléer à la limitation de 86 k\$ imposée par la législation fédérale dans l'établissement des rentes de retraite au bénéfice de ces derniers. Ce programme est en vigueur depuis fort longtemps - 1992 - mais la Direction avait omis de nous informer de l'existence d'un tel programme qui aurait pu bénéficier à nos membres les mieux rémunérés!

Ainsi, après de nombreuses tractations juridiques, la Direction nous a fait parvenir les paramètres concernant le programme supplémentaire de retraite pour les cadres d'Hydro-Québec. En résumé

et après analyse par nos experts, le programme supplémentaire vient combler entièrement la limite imposée par la législation fédérale en faveur des cadres de l'entreprise, peu importe leur niveau de rémunération - salaire et bonus - au moment de la retraite... un programme très généreux...

Ainsi, comme le concluait récemment une présentation au personnel de la DPRD, on y disait qu'il valait mieux "cultiver ses passions à fond que son fonds de pension !". A l'évidence, quand on est cadre à Hydro-Québec et qu'on bénéficie d'un tel régime supplémentaire de retraite, on n'a guère besoin de cultiver son fonds de pension...

La R&D à Hydro-Québec et le classement pancanadien

Lors d'une récente présentation de la Direction concernant la situation de la R&D à l'IREQ et au LTE, on y présentait une image plutôt rassurante à l'effet qu'en 2001, la R&D à Hydro-Québec représentait un investissement de 103 M\$ et que l'entreprise se classait au 22^{ième} rang parmi l'ensemble des entreprises canadiennes investissant en R&D. Cependant, ce que l'on a omis d'énoncer lors de la présentation, c'est qu'en l'an 2000, Hydro-Québec se classait au 15^{ième} rang des entreprises canadiennes investissant en R&D - d'où un glissement de la 15^{ième} à la 22^{ième} position¹.

De plus, en 2001, Hydro-Québec n'investissait plus que 0,8 % de ses revenus en R&D, pourcentage largement inférieur au seuil de 1,8 % maintenu jusqu'en 1996 et seuil qui la positionne dans le peloton de queue des 100 entreprises canadiennes investissant en R&D, soit à peine plus que ce qu'investit la compagnie Imperial Oil au Canada...

Au-delà des affirmations pompeuses mises de l'avant par Hydro-Québec, la réalité est toute autre et démontre à l'évidence qu'Hydro-Québec se désengage de plus en plus de l'investissement en R&D, comme en témoigne le nombre de chercheurs et d'ingénieurs aujourd'hui à l'emploi de l'IREQ et du LTE.

Les chaires universitaires et les programmes universitaires de R&D financés par Hydro-Québec

En dernier lieu, devant la prolifération des programmes de recherche universitaires financés par Hydro-Québec et afin de contre-vérifier les énoncés publics mis de l'avant par la Direction, nous avons cru nécessaire d'obtenir une image "nette et précise" de la situation entourant le financement de la R&D à l'extérieur de l'entreprise. Ainsi, nous avons porté un nouveau dossier à l'attention de la Commission d'accès à l'information et celui-ci consiste à obtenir la liste entière des programmes de R&D et des chaires universitaires financés par Hydro-Québec.

Dans ce cas, la réponse est attendue le 2 décembre prochain et nous vous ferons part des résultats obtenus dans ce dossier.

¹ Données publiées en 2002 par la firme Research Infosource Inc.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI

210, boul. de Montarville

Bureau 3014

Boucherville (Québec)

J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca

Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat